ABONNEMENT.

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal

sur la poste,
si chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'EGEO SAUNUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refeser la publication
des insertions reques et même payées,
sant restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des aunonces.

· Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposée ne

on s'abonne :

On s'altonne:

A PARIS,

A L'AGENCE HAYAS

8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés su timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 DÉCEMBRE 1884.

BULLETIN

Pauvre Sénat! En quel degré d'adjection il est tombé! M. de Lareinty a essayé de lui communiquer un peu de cette vigueur qui l'anime lui-même; M. de Kerdrel a pris également sa défense avec énergie, leurs efforts ont été impuissants. M. Ferry lui a prodigué l'outrage, rien n'y a fait.

On sait que la Constitution a établi deux Chambres de tous points égales en pouvoir, sauf l'importante différence du droit de dissolution, qui établit la supériorité du Sénat. Cependant M. Ferry s'est complu à démontrer l'infériorité du Sénat, sa subordination à l'autre Chambre.

Avec le système actuel, a-t-il dit, il y a une Chambre de revision et de contrôle, et une Chambre d'action. Ce rôle de revision et de contrôle, c'est celui du Sénat.

— Oh! non, interrompt M. de Lareinty. Hélas! M. de Lareinty n'a raison qu'en théorie; dans la pratique, le Sénat, par ses abdications successives, a renoncé à user de ses droits, et M. Ferry le flatte encore quand il en fait une Chambre de revision et de contrôle; trop souvent le Sénat ne révise et ne contrôle rien.

M. Ferry abuse de la lâcheté de l'Assemblée. « Vous avez compris, dit-il, aux sénateurs, votre rôle de seconde Chambre.

M. de Lareinty proteste encore, mais que peut une voix isolée quand le nombre fait loi? Le Sénat entend nier ses droits du haut de la tribune et il ne bondit pas sous l'outrage! Un ministre l'appelle seconde Chambre, lui qui est la Chambre haute, et il ne met pas ce ministre à la porte! Tant de platitude enhardit M. Ferry qui rive les chaînes de son esclave.

Il répète sa phrase :

« Vous êtes une Chambre de contrôle et de revision.

» Le Sénat n'est pas autre chose dans l'esprit et la pratique de notre Constitution.
» M. Vallon. — Nous avons l'initiative.

comme la Chambre des députés.

» M. Emile Labiche. — Nous ne sommes

pas le Sénat impérial. »

Vous êtes bien au-dessous; car vous avez le droit de vous faire respecter, vous en

avez le pouvoir et vous ne vous en servez

Si le Sénat était élu par le suffrage universel, dit le ministre, il aurait les mêmes attributions que la Chambre législative. Or, ajoute-t il:

« Qui désigne directement ou indirectement, qui fait et renverse les ministères? C'est assurément la Chambre du suffrage universel, la Chambre d'initiative et de direction.

» A droite. — Pourquoi pas nous? Le Sénat ne compte donc pas?

» M. le général Robert. — Où avez-vous vu cela? Ce n'est pas inscrit dans la Constitution.

» M. le président du conseil. — Il n'y a pas d'article qui le dise, mais la pratique tout entière, et les prédédents sont conformes avec la doctrine que je viens d'exposer.

» M. Émile Labiche. — Vous nous confondez avec le Sénat impérial. Nous votons le budget. »

Oui, vous le volez au galop, sans examen, sans discussion. Il n'y a vraiment pas là de quoi tirer vanité.

Les cinq premiers articles de la loi ont été enlevés sans difficulté aucune; le fameux amendement Le Noël, qui attribusit au Sénat le droit d'élire 75 membres, avait disparu sans laisser de trace; bien que voté après un débat solennel, il n'a pu être retrouvé. Qu'est-il devenu? M. Ferry l'a mis dans sa poche et personne n'a songé à le redemander.

L'article 6, qui fait élire les sénateurs au suffrage universel, a été escamoté par un tour de passe-passe. On l'a discuté celui-là, mais quand il a fallu voter, le président a usé d'une chinoiserie réglementaire. Il a

étaient très-agiles; de plus, ils étaient aiguillonnés

par le désir de s'emparer du braconnier; et enfin

Louis était gêné par la présence de son camarade

qu'il ne voulait pas faire tomber dans les mains de

la justice. Les gendarmes ne connaissaient pas

Eugène, mais ils pensaient le saisir en même temps

Quand les petits taillis où Rouget avait été

surpris eurent été franchis, les deux fugitifs se

jetèrent dans les champs et descendirent du côté

de Précigné, dans l'espoir de regagner la forêt de

Malpeire et leurs retraites habituelles. Toujours

serrés de près par leurs adversaires qui criaient

vainement aux paysans de les arrêter, ils parvinrent

à se cacher quelque temps dans la cour d'une

forme, non loin du bourg ; là, blottis sous la paille,

ils espéraient que les gendarmes fatigués se déci-

deraient à se retirer, mais coux-ci requrent du

renfort : deux gendarmes, parmi lesquels était un

que Rouget.

prétexté qu'on ne pouvait le voter au scrutin, et s'est contenté d'un vote à mains levées. Le résultat a été douteux; le président a eu recours au vote par assis et levé, le résultat était encore douteux, mais M. Ferry a fait un signe et le bureau a déclaré le vote acquis. Si on avait compté les voix, le vole eut peut-être été différent.

Mais comment les sénateurs n'ont-ils pas réclamé un vote public, un vote nominatif? On saurait clairement quels sont les républicains qui ont voté contre le suffrage universel.

« Cela n'a tenu qu'à un fil. » écrit le XIX° Siècle. Fil ou câble, qu'importe à M. Ferry! il a son vote.

« Ferry, dit le Radical, a été encore plus amusant qu'à la Chambre. Il avait traité les députés de ganaches, il a traité les sénateurs de vieux crétins... Le suffrage universel a failli passer. » Il n'a été arrêté que par les républicains.

« Hier, au Sénat, dit la Justice, on a pu » assister à ce spectacle: le suffrage uni-» versel, proposé par M. Naquet, soutenu » par M. Léon Say, voté par la droite, le » centre et la fraction indépendante de la » gauche, combattu par le ministère et re-» poussé à une majorité de quelques voix

Chronique générale.

» par la majorité de M. Ferry. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier mardi. — M. Léon Renault dépose et lit son rapport sur le projet de loi de l'élection du Sénat.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Floquet soutient son contre-projet. La question, dit l'orateur, n'est plus une question théorique mais purement politique. Depuis le dernier vote de la Chambre, M. le président du conseil a déclaré que les votes ne comptent que lorsqu'ils sont favorables au cabinet.

Il a dit à ses amis qu'il ne leur reconnaissait que le droit d'avoir des opinions provisoires. Il est allé plus loin au Sénat: non content de ne pas soutenir la décision de la Chambre, il l'a combattue; quel est donc ce régime politique? (Applaudissements.)

Le Sénat a rendu deux votes douteux, et si le scrutin public avait été demandé, le suffrage universel cût été voté. (Très-bien.)

La situation jugera entre ceux qui veulent accorder leur confiance au cabinet et ceux qui n'ont confiance que dans le suffrage universel. (Applaudissements répétés à gauche.)

Le président du conseil. — Quand on dit que le système proposé n'est pas celui du suffrage universel, on joue sur les mots; on veut par des formules déplacées cacher son dédain. (Bruit, cris à l'ordre!)

M. le président. — Je prie M. le président du conseil d'expliquer ses paroles.

M. Jules Ferry. — Par le mot « déplacées », j'ai voulu parler des formules qui n'étaient pas à leur place. (Rires, nouveau bruit.)

M. Floquet insiste pour l'adoption de son amendement.

L'amendement est mis aux voix, et, après pointage, est repoussé par 280 voix contre 227.

Les ministres, à l'exception de M. Waldeck-Rousseau, qui a dû se rendre, à dix heures, au sein de la commission chargée d'examiner le projet de réforme de la loi électorale des sénateurs, se sont réunis hier matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

L'emiral Peyron n'a communiqué aucune dépêche du général Brière de l'Isle ni de l'amiral Courbet.

de la cologne de la company de la concelha de la co

Le Paris assure que le général Brière de l'Isle a reçu des instructions de ne livrer aucun combat jusqu'à nouvel ordre; il devra seulement rester sur l'offensive.

.*.

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE IV EN FORET (suite).

Un jour, Louis chassait avec le Potard du côté de la forêt de Pincé, lorsqu'il aperçut trois gendarmes qui se dirigeaient vers lui. Ils avaient réussi à dissimuler leur approche en se glissant derrière les haies.

Il n'y avait pas à hésiter, les gendarmes n'étaient Plus qu'à dix pas.

- Sauvons-neus! s'écria Eugène effrayé.

Rendez-vous! crièrent de leur côté les gendarmes en se démasquant et en se précipitant de trois côtés sur les chasseurs.

Mais ni le Potard ni Louis n'avaient envie de se rendre.

La course commença.

Elle dura près de quatre heures. On en cause encore, à la veillée, dans les fermes de Précigné. Les gendarmes qui avaient aperçu Rouget coureur émérite, vinrent les aider dans leurs recherches.

Craignant d'être saisis, les deux braconniers profitèrent d'un instant où l'attention des gendarmes était fixée d'un autre côté pour prendre la fuite. Mais ils furent aperçus, et la chasse recom-

mença de plus belle.

Malheur usement, le pauvre Eugène n'en pouvait plus : de telles courses étaient trop longues pour lui. Rouget, seul, ne paraissait pas plus fatigué que si la peursuite eût commencé depuis une demiheure. Il se retournait de temps à autre, examinait la distance qui les séparait des gendarmes, et soutenait le courage de son compagnon.

— Allons, mon brave Potard, lui disait-il, encore un petit effort, et nous serons dans les bois; là, je connais une cachette où les gendarmes ne nous trouveront pas.

- Je n'en puis plus, répondait le pauvre Eugène, tout haletant.

- Donne-moi ton fusil, tu courras plus vite.

Louis prit les deux armes sur son épaule; mais le Potard était à bout de forces. Il allait être saisi par les deux gendarmes de Précigné. Les autres étaient à cent pas derrière, épuisés déjà par la première course.

A ce moment on passait auprès d'un petit bois de sapins, très-épais. Pendant que les gendarmes, s'adressant à quelques fermiers, recommençaient à crier:

- Arrêtez-les ! arrêtez-les !

Rouget, voyant le danger pressant, dit à Eugène:

— Jette-toi dans les sapins; je vais détourner
les gendarmes; à demain, dans les bois du Grip!
Prends ton fusil.

Aussitôt le Polard se lança dans le petit bois et tembs, à demi-mort de fatigue, dans les fougères.

Quant à Louis, il eut l'audace de revenir sur ses pas, comme pour se rendre; mais, quand il fut à quelques pas des gendarmes, il sauta une haie à droite et s'enfuit en criant :

- Je suis Rouget! je suis Rouget! Vous ne me prendrez pas!

Les deux gendarmes, qui se préparaient à le saisir, crurent qu'ils allaient l'atteindre au bout du champ; ils firent signe à leurs camarades de se hâter, et tous ensemble, oubliant le Potard, se précipitèrent sur les traces du braconnier. Cette nouvelle poursuite dura encore une demi-heure.

Nous le tenons ! s'écria l'un des gendarmes ; il est cerné. Le ruisseau est devant lui.

En esset, Rouget arrivait à une boire, sorte de rivière ou de douve qui courait au travers d'un pré dépendant de la ferme du Houssay, et voisin de la forêt. Toute retraite lui était coupée. Comment avait-il pu tomber dans un tel piège, lui qui connaissait si bien le pays?

Mais Rouget savait bien ce qu'il faisait !

Il raientit un peu sa course, et permit au cinq gendarmes de se réunir presque au même point. Une trentaine de pas les séparait de lui : la boire était à dix mètres.

- Rends-tei, Rouget! crièrent encore les gendermes.

Mais Rouget, laissant ses adversaires faire quelques pas vers lui, s'arrêta une ou deux secondes, mesura l'obstacle, choisit un endroit où le talus était un peu plus élevé, et tout à coup, au moment

GRÈVE ÉLECTORALE.

Des élections municipales complémentaires devaient avoir lieu dimanche à Béziers, afin de remplacer trois conseillers démissionnaires.

A deux heures, le scrutin n'était pas encore ouvert, faute de candidats aux trois

sièges vacants.

Ce fait, qui ne s'était jamais produit dans cette ville, est, télégraphiait-on dimanche, le résultat des divisions du parti républi-

M. Wilson vient de créer un nouvesu petit journal dans le département du Gard, à Nimes. Ce sera la Petite France du Midi.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 décembre. Les cours se retrouvent sans grand changement sur la clôture de la veille. Les affaires commencent à redevenir calmes: le 3 0/0 se traite à 79.15, l'amortissable à 80,85, le 4 1/2 à 198.65.

L'Italien reperd 5 centimes à 98.55. On retrouve la Banque de France à 5,165. L'action du Crédit Foncier est à 1,315 fr.

Les obligations 1879 et 1880 arriverent sûrement au pair de 500 fr. Le classement de ces valeurs est chose faite aujourd'hui, et, comme il faut prévoir que la demande va tendre sans cesse à dépasser l'offre, la hausse prendra des développements successifs, peut-être peu sensibles d'abord, puis accusés ensuite, jusqu'à ce que le nivellement se soit opéré avec les obligations similaires de la Ville de Paris, qui ont atteint depuis longtemps le pair.

La Banque de Paris finit comme hier à 732.50, la Banque d'Escompte à 530; la Société Générale est sans changement à 452 50 annsi que le Crédit Indestrial et general à 500 finis que le Crédit

Industriel et Commercial à 670 fr.

La Société des Immeubles de France, grâce à la sagesse et à l'activité de son administration, a su réaliser à propos et avant toute dépréciation, une grande partie des immeubles qu'elle possédail, de telle sorte que cette société a toujours ses ressour-ces disponibles et se trouve prête à engager de nouvelles opérations. Le conseil d'administration a décidé de distribuer, à partir du 15 janvier, un acompte de 6 fr. 25 par titre.

Le Suez se maintient à 1,877.50. Les recettes

d'hier ont été de 230,000 fr.

Les fonds étrangers se ressentent de la lourdeur générale: la Banque ottomane reste à 602.50, le Turc à 8.60, l'Egypte est à 318.75. Les Consolides viennent avec 1/4 de baisse à

Les Chemins de fer français montrent une grande fermeté: le Nord à 1,662.50, le Lyon à 1,237.50, l'Orléans à 1,320, le Midi à 1,180, l'Est à 775,

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

A propos du meeting révolutionnaire de la salle Favié, à Paris, qui a eu lieu dimanche, le Moniteur rapporte l'incident que

« Le citoyen Leboucher, très-émotionné à la lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir, réclame énergiquement le silence et parvient à l'obtenir. - Citoyens, dit-il, nous ne sommes pas aussi isolés et aussi désarmes que nos exploiteurs le croient. Nous avons partout, à l'étranger, dans les dépar- ; bien des années avec son père, M. Coulon. tements et dans l'armée, des frères de misère, qui seront avec nous à l'heure des revendications. Voici ce que je viens de rece-

« Citoyens qui mourez de faice, frères qui vous réunissez pour faire triompher la justice et la révolution, nous sommes de cœur avec vous! On nous appelle des soldats, tandis que nous ne sommes que des assassins armés pour tuer nos frères. Comptez sur nous. Nous sommes obligés de ne signer qu'avec des points. Vive la Révolution

» Signė:

» LES CAVALIERS DE REMONTE DE SAUMUR. »

Une triple salve d'applaudissements accueille cette communication. Il y avait de quoi. Mais ces cavaliers sont-ils vraiment des cavaliers?

Ne sont-ce pas plutôt des figurants du... cirque révolutionnaire?»

Le ministre de la guerre vient de décider, d'accord avec son collègue de l'intérieur, que les cantonniers des routes départementales et des chemins vicinaux pourraient, sans graves inconvénients, être mis à la disposition de l'autorité militaire, en cas de mobilisation de l'armée territoriale.

Le ministre des travaux publics a pris une décision semblable en ce qui concerne les cantonniers des routes nationales. Toutefois, les cantonniers chefs, dont la présence peut Aire nécessaire pour l'organisation et le fonctionnement des chantiers, seront maintenus dans la non-disponibilité.

IA LEGION-D'HONNEUR

De nouvelles plaintes ont été portées à la grande chancellerie de la Légion d'Honneur contre les industriels décorés à la suite de diverses expositions et qui mettent sur les produits de leur commerce ou suspendent à la devanture de leurs magasins la croix de la Légion-d'Honneur.

Le grand chancelier fait connaître qu'il y a dans ce fait une interprétation des plus regrettables de la loi du 19 mai 1802.

 L'ordre de la Légion-d'Honneur a été » institué pour récompenser les mérites » civils et militaires. »

La croix est personnelle aux légionnaires, qui doivent se conformer, pour la porter, aux statuts de l'Ordre.

Elle ne peut, dans aucun cas, servir de réclame à une maison de commerce et figurer sur des produits dont elle a récompensé l'inventeur.

Toute contravention à cette interdiction sera soumise au conseil de l'Ordre et à la décision du chef de l'Etat.

LE PARRICIDE D'ANGERS.

Voici les détails publiés avant-hier soir dans le Petit Journal de Maine-et-Loire:

« M. Coulon, Edouard, habitait depuis

Isidore, ancien conseiller à la Cour d'appel, rue du Bellay, 31.

» Le partage des biens de leur mère avait été réglé naguère par M. D'Huy entre les deux enfants Coulon; il revient, parait-il, à chacun, une somme de 88,000 francs. Mais Edouard était tourmenté par la pensée que son père lui tiendrait compte de toutes les dépenses d'entretien qu'il avait faites depuis qu'ils vivaient ensemble. C'était comme une idée fixe qui tracassait le cerveau de ce malheureux.

» Dimanche soir, au moment où ils étaient à teble, Edouard demanda à son père de combien il lui était redevable. M. Coulon refusa de donner une solution à son fils. Alors, ce dernier, sous l'empire d'une surexcitation augmentée encore par l'effet de l'absinthe, monta précipitamment dans sa chambre et en redescendit aussitôt avec un casse-tête en main.

» Il ouvrit la porte de la salle à manger el se précipita sur son père en le frappant avec rage à la tête. Le sang et la cervelle jaillirent bientôt jusque sur la tapisserie. Quand il vit se victime étendue sur le parquei, Edouard accourat chez M. D'Huy, rue David.

» Ab! s'écria-t-il, je suis un homme perdu, je viens de luer mon père. Comment aije pu commettre un pareil crime!

» M. D'Huy, épouvanté, alla sans retard prévenir M. le docteur Guignard, puis le commissaire central el enfin le procureur de la République.

» Edouard Coulon se constitua prison-

» On s'empressa de se rendre au nº 34 de la rue du Bellay. Le docteur Guignard examina le malheureux père qui respirait encore, mais qui rendit bientôt le dernier soupir.

» M. Coulon portait à la tête une large plaie d'où s'échappait la cervelle. La salle était souillée de débris humains. C'était

horrible à voir.

» M. le commissaire de police du 4° arrondissement est resté toute la nuit sur pied asin de venir en aide à l'instruction commencée immédiatement par le parquet.

» Les scellés ont été apposés sur la mai-

son de la victime.

» M. Coulon était venu à la Cour d'appel d'Angers oprès l'annexion de Melz à la Prusse. C'est dans cette ville qu'il exerçait auparavant la charge de magistrat. Il était agé de 70 ans, son fils en comple 45. »

Les journaux d'Angers publiaient bier l'avis mortuaire suivant :

« Les obsèques de M. Coulon, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Angers, décédé en son domicile, rue du Bellay, nº 31 bis, le 7 de ce mois, auront lieu le mercredi 40 décembre, à onze heures précises du matin, en l'église Saint-Joseph, sa paroisse, où se réunira le deuil.

» Les amis et connaissances du défunt, qui n'ont pas reçu de faire-part, sont priés de considérer cette insertion comme une invitation de la part de Mile Coulon. »

ANGERS.

Le 5 décembre, vers 6 heures du soir, la police arrêtait pour vol de volailles le nomme Pierre L..., originaire d'Etriché. Un agent se rendail avec lui rue Normandie, où il disait avoir son domicile, lorsqu'en passant sur le pont du Centre le voleur lui faussa compagnie et, sautant par-dessus le parapet, se jeta dans la Maine.

Des bateliers avertis ont en vain cherché l'individu. Est-il noyé ou évadé? on l'ignore. C'est le deuxième fait de ce genre qui se

produit depuis un an. Le cadavre du premier individu qui s'est jelé ainsi dans la Maine n'a jamais été retrouvé... - Ce qui laisserait croire que le gaillard serait sorti de l'eau sans le secours de personne.

COUR D'APPEL D'ANGERS.

Affaire Launay. - On n'a pas oublié l'incident qui avait signale l'audience du 29 novembre dernier. Au moment où le tribunal venait de renvoyer à huitaine l'affaire du journal la Satire, un sieur Launay, se disant journaliste, proféra les paroles injurieuses qu'on se rappelle: « Tas de canailles ! » Le président Unal saisit son bon code de Tolède qui s'ouvrit tout seul à l'article concernant l'outrage aux magistrats, et, sans désemparer, en dépit des conclusions du ministère public qui demandait lui-même l'indulgence pour l'inculpé, lui octroya, dans sa plus grande mansuétude, une condamnation à deux aus de prison.

Le sieur Launay interjeta immédiatement appel de ce jugement. C'est lundi que l'affaire est venue à la chambre correctionnelle de la Cour. M. le conseiller rapporteur Jeanvrot lit un rapport fort remarquable tant au point de vue de la clarté que de la science juridique qu'il renferme. Me Bellanger, qui avait pris d'office la défense du prévenu, la développe avec talent et accule l'accusation. M. l'avocat général prononce un réquisitoire très-raide où il semble demander la confirmation de la peine, bien qu'à ce sujet il s'en remette à la sagesse de la Cour.

Après une assez longue délibération, la Cour, estimant que le doute plane sur l'intention qu'on prête à Launay d'avoir voulu outrager des magistrats, que le doute doit profiter à l'accusé, infirme le jugement de première instance, et renvoie le prévenu sans dépens.

M. Launay quitte la salle, aussi content que le président Unal a du l'être peu en apprenant ce dénouement.

DO NIOT HIST TOIR OF

Tours. M. Robert, tailleur médaillé et conseiller municipal de Tours, a été victime d'une allaque nocturne.

Deux individus, excités par de trop nombreuses libations, ont administré au pauvre homme une véritable volée, tout en chantant la Marseillaise.

Ces deux gavroches, nommés Godefroy, Paul, 48 ans, peintre, et Pagé, Armand, 20 ans, cordonnier, sont entre les mains de M. le procureur de la République.

où les gendarmes criaient victoire, il s'élance, poussant un cri de défi, et bondit plutôt qu'il ne sauta par-dessus la petite rivière, qui mesurait à cet endroit de cinq à six mètres de largeur.

Avant de repartir, sur l'autre rive, il se retourna, regarda les gendarmes en les narguant, et fit aux infortunés représentants de la force armée un geste expressif, qui, dans toutes les langues du monde, veut dire :

- Je me moque de vous!

Puis, prompt comme l'éclair, il disperut dans la forêt sfin de rejoindre, par un long circuit, les bois du Grip où il avait donné rendez-vous au Potard.

Il était sauvé!

Pendant ce temps, les gendarmes, ébahis, se consultaient. Aucun n'était en état d'imiter le braconnier; dans sa celère, l'un d'eux voulut tirer sur Rouget. Ses camarades l'en empêchèrent; l'heure n'était pas encore venue où la tête de Louis serait mise à prix, comme celle d'une bête fauve.

Après une discussion d'un quart d'heure, les cinq gendarmes se séparèrent et revinrent à leurs casernements.

CHAPITRE V

L'ETANG D'INDRET.

Le lendemain, les deux amis chassaient tranquillement dans les bois du Grip, sur les communes de Durtal et de Daumeray.

Ils semblaient avoir oublié toutes leurs fatigues de la veille. Le Potard traînait bien un peu la jambe, mais Rouget était aussi leste et vigoureux que d'habitude.

Tous les deux, en guettant les lapins et les lièvres, devisaient des événements qui les avaient amenés jusque-là.

- J'ai eu bien peur pour toi, mon pauvre Eugène, disait Rouget.

- C'est vrai, reprenait le Potard; sans toi, j'étais perdu.

- Mais comment n'ont-ils pas eu l'idée d'aller te chercher dans le bois de sapins? - Parce qu'ils ne veulent que toi, mon brave Rouget. Je ne suis qu'un pauvre gibier pour eux,

tandis que toi ... - Oh! moi, reprit Louis en riant, je suis un gibier de potence.

En entendant cette lugubre plaisanterie, le Potard sentit un léger frisson parcourir toutes ses

-- Mais non, se hata-t-il de dire pour rassurer son ami et pour se donner confiance à lui-même ; le gendarme que tu as blessé n'est pas mort. On dit même qu'il est en voie de guérison.

- Ce n'est pas pour dire, reprit Rouget, mais il a de la chance!

- C'est ma sei vrai, dit Eugène. Il devait être

criblé, le pauvre homme! Cinq coups de fusil! Tu vas bien, Rouget, quand tu t'en mêles. Je ne t'aurais pas cru capable de cela. Mais dis moi, tu lui en voulais donc, à ce gendarme?

- Oh! non, reprit Louis; je le connaissais à peine. stelle care out and parties

- Eh! bien, alors?... demanda Eugène qui ne comprenait plus.

- Eh! bien, j'ai tiré sur lui ne sachant plus ce que je faisais. Je croyais qu'on ne saurait jamais que je l'avais tué.

- Mais l'autre?

- L'autre ? Je croyais déjà l'avoir tué.

- La peste! dit le Potard. C'est admirable. - Pas tant que cela! Un de ces jours je serai

pris et guillotiné. - Jameis, puisque tout le monde est pour toi. Et d'ailleurs, je te le répète, les gendarmes ne

sont pas morts. - Cela ne fait rien.

- En tous cas, reprit le Potard, à qui cette conversation plaisait peu, tu sais que chez les Carrou il y aura toujours une bonne cachette pour toi, et du pain tant qu'il t'en faudra.

- Merci, Eugène ! dit Louis en serrant la main de son ami.

Quelques instants après, cinq ou six lapins étant tués, Eugène déclara qu'il allait retourner chez lui pour reprendre ses travaux habituels.

- Prends bien garde, dit Rouget. On t'a peutêtre reconnu hier, et les gendarmes peuvent le

- Si je les vois, reprit Eugène en ramassant son gibier, je viendrai te retrouver et nous vivrons ensemble en forêt.

- C'est convenu, dit Louis.

Les deux compagnons se séparèrent.

Eugène retourna prudemment chez lui, croyant à chaque détour rencontrer la gendarmerie. Mais il n'en fut rien. Décidément, on ne l'avait pas reconnu. Son père lui fit bon accueil et le félicita de sa conduite; puis il reprit tranquillement ses tra-

Quant à Rouget, il se préoccupa aussitôt de chercher dans les bois du Grip un abri aussi sur que celui de la forêt de Malpeire.

Ces bois étaient plus épais, plus sombres, plus marécageux, plus impénétrables que ceus qu'il venait de quitter ; ils étaient aussi plus giboyeux, et Rouget ne pouvait s'en plaindre.

Pour toutes ces raisons, le braconnier n'était pas fâché d'avoir été conduit là par les circonstances. Mais, en revanche, les bois du Grip étaient beau-coup moins étendus que ceux de Malpeire, et il pouvait être plus facilement cerné. Il fallait donc user de prudence et trouver à tout prix une retraite impénétrable où l'on fût à l'abri de toute

poursuite.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

CHRONIQUE MUSICALE

LAKMÉ à Saumur

Nous avons déjà signalé hier, en quelques mols, l'immense succès, obtenu la veille, par la troupe d'opéra, dans un ouvrage des plus remarquables.

La première à Saumur de Lakmé marquera dans les annales de notre théâtre. Toutes les personnes qui ont eu la bonne fortune d'assister à cette belle représentation sont unanimes à louer le délicieux ouvrage de Léo Delibes, son excellente interprétation par les artistes d'Angers, la mise en scène trèsróussie, de jolis décors, et aussi les chœurs, l'orchestre si habilement dirigé par M. Lelong; enfin, chacun s'accorde à dire que depuis longtemps il n'avait passé une aussi bonne soirée.

Le livret de Lakmé, tout moral soit-il, ne

manque pas d'intérêt.

Lakmé est la fille d'un brahmane, élevée dans une pagode, au sein d'une mystérieuse forêt, dont elle n'a jamais franchi la limite. De même aussi, jamais l'étranger, l'Anglais, n'a pénétré dans cette retraite sacrée, où sa présence seule serait un sacrilège. Mais que ne fait le hasard? Trois jeunes misses en promenade, accompagnées de deux officiers, Gérald et Frédéric, s'aventurent jusqu'au jardin du brahmane et, par curiosité, en violent l'enceinte, puis, satisfaites ou inquiètes, se retirent, laissant Gérald absorbé dans la contemplation de bijoux indiens, dont sa fiancée Ellen veut avoir le dessin. Pendant la contemplation du jeune officier, arrive Lakmé qui s'indigne et veut chasser le profane. Elle ne le chasse pas. Au contraire. Gérald lui dit de si douces choses qu'elle lui sourit, et voilà Gérald qui oublie sa fiancée. Mais le brahmane survient et voit bien que l'on a brisé la clôture de son jardin. Pendant que Gérald disparaît, le vieux prêtre jure de tuer le violateur. Voilà le premier acte.

Le deuxième acte est une fête à Bombay. Le prêtre y conduit Lakmé, espérant y rencontrer le violateur. Et, en effet, Gérald, à la vue de la jeune fille, s'arrête et se trouble. Nilakantha, le brahmane, le frappe de son couteau et le laisse pour mort.

Gérald ne meurt pas ; Lakmé, aidée d'un esclave, le fait porter dans un coin caché de la forêt, sons un ajoupa de lianes et de lleurs. — Tendresses, effusions, serments. La jeune fille va puiser de l'eau à la source sacrée, et invite Gérald à boire à la même coupe : ce sera le signe de leur union. Mais, pendant son absence, l'ami de Gérald, frédéric, qui a découvert la retraite du blessé, vient lui parler de l'honneur militaire, du devoir, de la patrie. Au loin on entend les fifres qui rappellent le régiment en marche contre les Indous révoltés. Gérald repousse la coupe. Lakmé comprend qu'elle est quittée, abandonnée; elle cueille une fleur de dature et en boit le poison. Elle tombe dans les bras de Gérald, accablé de désespoir; il prend la coupe des siançailles et boit à son tour. Trop tard ! Cette preuve d'amour ne peut sauver Lakmé, qui meurt en souriant, nous voulons dire

en chantant, comme dans beaucoup d'opéras.

On voit que l'action n'est pas très-compliquée. Elle suffit à donner une suite de scènes dramatiques ou sentimentales, qui se déroulent dans le cadre merveilleux des pays d'Orient, pleins de vie et de mystère, permi les fleurs et les parfums, avec des accents de tendresse ou de passion qui rappellent à l'espril l'horreur de la jungle ou la grâce riante de la forêt vierge.

Le sujet poétique du libretto a permis au compositeur de nous faire entendre, admirer, applaudir les plus suaves inspirations de son admirable talent, si complet, si tendre, si passionné et si vrai par-dessus tout.

M. Delibes n'appartient à aucune école, il est lui, il procède d'après ses impressions. ses sentiments personnels; il écrit en musique ce qu'il pense, sans s'inquiéter d'autre chose. - Musicien consommé, connaissant tous les secrets de l'orchestre, chacun de ses morceaux est une page symphonique fine, délicate, et qui, plus elle est entendue, s'apprécie chaque fois davantage; ce sont des bijoux musicaux finement ciselés, travaillés, étudiés, dans lesquels rien n'est loissé au

Inutile d'analyser cette musique, mieux vaut conseiller aux lecteurs d'ailer l'entendre lundi; ils reviendront charmés, comme tous ceux qui ont assisté au premier triomphe sur notre scène de l'œuvre du jeune

maître français.

Oui, bien français, en effet, Léo Delibes, car, - ainsi que le disait récemment Angers-Revue, - l'heureux auteur de Lakmé est presque un de nos compatriotes. Né à quelques lieues d'Angers, à Saint-Germain-du-Val (Sarthe), il adore notre pays qu'il traverse régulièrement chaque été pour se rendre sur la plage bretonne.

L'interprétation de Lakmi, avons-nous dit, a été au dessus de tout éloge. Grands et petits rôles out été tenus d'une façon hors

Dans le rôle si difficile de Lakmé, M110 Dorian s'est réellement surpassée; elle est charmante, délicieuse, comme chanteuse et comme artiste. Chaleureusement applaudie. acclamée à plusieurs reprises, le public lui a fait une ovation bien méritée.

M. Grandville a tiré du rôle ingrat et si peu scénique de Gérald tout ce qu'il était possible. Son succès a été également très-

En entendant M. Dechesne et M. Neveu, deux chanteurs di primo cartello, on regrettait que leurs rôles ne fussent pas plus im-

Mmes Dalbret, Dupouy, Solet Cantrelle ont eu aussi leur part dans le succès de la soirée.

Nous ne saurions trop, en terminant, féliciter l'Association artistique, si bien représentée dans son entreprise théâtrale par M. Jules Breton, le sympathique impresario, d'avoir monte Lakme d'une façon aussi exceptionnelle et assurément supérieure à ce qu'on est en droit d'espérer en province. M. Streliski, l'habile régisseur général, dont la mise en scène est des mieux soignées, a droit également à nos éloges particuliers, de même que M. Allain, artiste de la troupe, lequel a brossé avec talent plusieurs charmants décors.

Le public saumurois est heureusement convié pour lundi à une seconde représentation de Lakmé, précédée du Maître de chapelle. Nos artistes peuvent donc compter sur un nouveau triomphe, et la direction sur une salle aussi complète que lundi dernier.

Nous recommandons particulièrement les petits Pois et les Haricots verts vendus, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 0,95 la grande boîte d'un litre, pouvant être servis pour 6 personnes. - Ils sont, par la modicité de leur prix et leur qualité supérieure, mis à la portée de tous.

Faits divers.

M. Grévy vient de commuer la peine de Meerholz, dit le Pacha de la Glacière - condamné à mort. Meerholz a balbutié quelques paroles de remerciements et a aussitôt quitté sa cellule. Il n'y a plus, en ce moment, de condamnés à mort à la Grande-Roquette.

La semaine dernière, disent les journaux de Lille, un charbonnier et une charbonnière comparaissaient devant l'officier de l'état-civil pour contracter mariage. Tous les membres de la corporation avaient été invités à la cérémonie. Aussitôt que les deux époux eurent prononcé le grand oui, leurs amis les entourèrent et les portèrent jusqu'à leur voiture.

Pour se rendre jusqu'à l'église Saint-Maurice, où avait lieu la cérémonie religieuse, les voitures étaient précédées de trois charbonniers en culottes blanches, montés sur des baudets.

Cette noce originale avait attiré à la mairie et à l'église une grande affluence.

Cours du froment et de l'avoine en Maineet-Loire au 8 décembre

			Fron				Avoine					
Angers,	l'hect.	13	75 8	14	75	8	w w	à	9	50		
Saumur,		14	75	15	**		75		,	22		
Baugé,		15	10 m	15	50		22		,	**		
Segré.		15	20 30	20 10	ממ		75		2	22		
Beaupreau,		15	u u		2) 20	, a	20		10.0	100		
Montfaucor		10.54	33	מע	470	8			20	20 20		
Montrevaul		750	50	2.0	מע	8	-		20	**		
Chemillé,		San Sa	22	EE3	מא		50		30	20 20		
Champtoce	anv	2000	2.0		u u	15				75		
St-Florle-		15		477	200	9	nn			**		
Vihiers,	,,,,,,	14			Dn	9	20.10			**		
Brissac,		15	200		30.00	8	××		8	50		
Chalennes,		40000			7) 30	8	**		7)	20.20		
Doué,	10000	15	-	220	**	9	20 20			20 20		
A Nanta		15	22	15	75	8	a a		8	25		

A Nantes, blés américains, de 20 50 à 20 75 les 100 kilos. Les bons blés français valent de 15 »» à 15 75 les 80 kilos.

GRANDS MAGASINS GÉNÉRAUX

Salle des Ventes publiques, 55, rue d'Orleans SAUMUR

Dernier jour de vente, Vendredi 12 décembre

Avant de quitter la ville, la Direction a résolu de faire une vente spécial des articles

ETRENNES UTILES

Tels que: Manchons, Services à thé, Services de table, Mouchoirs, Descentes de lit, Carpettes, Tapis de table et autres objets,

Qui, pour nos adieux à la ville de Saumur et afin de laisser un bon souvenir pour le nouvel an, seront vendus 20 0/0 au-dessous des prix de fabrique.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (12º année) E. SIMON, directeur.

VENDREDI 12 décembre, Une seule représentation donnée par

M¹¹⁰ Jeanne GRANIER

Du théâtre de la Renaissance

el Mlle Marie KOLB de l'Odéon.

LES PREMIÈRES ARMES

DE RICHELIEU

Comédie en 2 actes, mêlée de chant, de Bayard et Domanoir.

Mile Jeanne Granier jouera le rôle de Richelieu; Mile Marie Kolb jouera celui de Mme Patin.

Indiana et charlemagne

Vaudeville en 1 acle, mêlé de chant, de Bayard et Domanoir.

MIII Jeanne GRANIER remplira le rôle d'Indiana. Un Mari qui pleure

Vaudeville en 1 acte, de M. Jules Prével.

Ordre. - 1º Un Mari qui pleure. 2º Les premières Armes de Richelien. 3º Indiana et Charlemagne. Bureaux, 7 h. 12/; rideau, 8 h. »/».

LOTERIE DES ARTS DÉCORATIFS TIRAGE COMPLÉMENTAIRE

31 DECEMBRE 1884. Un gros lot de 500,000 francs.

1 gros lot de 100,000 fr. 1 gros lot de 50,000 fr. 2 gros lots de 25,000 fr. 1 gros lot de 10,000 fr. 25 lots de 1,000 fr. 80 lots de 500 fr.

Au TOTAL 106 LOTS FORMANT 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.

Avis important.—Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage.

Le billet: UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. — On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL; directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Elysées, Paris.

PAUL GODET, proprietaire-gerant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La dame, toute pâle de pressentiment, ne finit pas sa phrase.

- Je n'ai plus d'enfant i murmura le comte. - Mais vous en avez eu, monsieur.
- J'en ai eu...
- Une petite fille de trois ans...
- Qui vous l'a dit ? D'où savez-vous ? - Est-ce vrai? mensieur.
- C'est vrai.
- Vous croyez votre fille neyée?
- Max! fit la dame anxieuse.
- Je crois ma fille noyée, dit le comte froidement en apparence. Mais un tressaillement le trahit; sa voix avait perdu sa fermeté : il s'appuyait des deux mains au dossier d'un fauteuil.
- Monsieur, dis-je lentement, votre fille n'a pas péri dans le naufrage... on l'a sauvée... elle vit.
- La preuve! la preuve de ce que vous avancez! fou ou misérable que vous êtes! s'écria-t-il! ll n'y a qu'un fou, qu'un misérable pour se jouer

de l'homme et du père, comme vous vous jouez de moi.

- Me jouer de vous, monsieur, lui dis-je, reculant quasi à sa violence subite : Dieu me punirait ; je ne me joue ni de l'homme, ni du père. Reconpaissez-vous ce portrait?

Le comte s'empara brusquement de la miniature que je lui tendais, la dévora d'un regard : ses yeux lancèrent deux fiammes et dans une ivresse de joie, il s'écria : Ma fille ! ma fille ! ma fille ! Radieux, il pressa l'image sur son cœur, puis il se prit à l'éloigner, l'approcher, la réloigner de lui afin de l'examiner sous ses diverses faces et s'assurer qu'il n'était pas dupe d'une illusion.

- Voilà bien sa bouche mignonne, se disait-il, les petites fossetles de ses joues que je couvrais de baisers, ses cheveux blonds, fins comme une soie, et frisés, dans lesquels je promenais distraitement mes deigts. Voilà ses petits bras potelés, ses yeur si bleus. La ressemblance tient du prodige, c'est bien là mon doux ange, mon tréser perdu! Et il souriait au portrait, comme si le portrait était l'enfant même, il lui balbutiait des caresses de jeune mère entrecoupées d'exclamations qu'il jetait à chaque trait retrouvé, de cris plus forts poussés à la nouvelle remarque d'un signe insaisissable pour tout autre que pour l'œil et la mémoire d'un père. Et sa petite robe brodée, s'écria-t-il, ses petits souliers! sen cellier de corail! sa ceinture! ses boucles d'oreilles! le peintre a tout copié.

- N'est-ce pas que c'est bien Marielle? chère Madame, s'interrompit-il, montrant la miniature à la dame. Vous vous la rappelez?

- Quelle ressemblance frappante! murmura-1elle; on dirait sa mère à cet âge.

Le comte eut un ressaut. - Sa mère! fit-il, sa mère!

Soudain, de rayonnants qu'ils étaient, les traits du comte exprimèrent la terreur, une sueur froide lui perla aux tempes, il devint livide et laissa échapper le portreit de ses mains tremblantes. Sa mère! redit-il d'une voix altérée.

La dame et mei nous le regardions consternés.

- Max! s'écria la dame, qu'avez-vous?

La poitrine du comte rendit un gémissement; un nuage était sur son regard. Il semblait souffrir mille tortures. - Sa mère! sa mère! répétait-il avec effroi.

- Max, supplia la dame, qu'avez-vous? Vous trouvez-vous mal ? l'excès de la joie...

- Co que j'ai, dit le comte plus pâle qu'un mort. Vous ne le devinez pas ?... Si Marielle existe, Nélia, sa mère, ma femme, existe aussi.

La dame eut un cri d'épeuvante et s'affaissa dans sen fauteuil frappée de stupeur, comme si la foudre éclatait à ses pieds.

L'effet produit sur le comte et la dame à cette révélation m'était inexplicable. Il y avait, selon moi,

plutêt lieu de se réjouir que de se désespérer. Néanmoins, je craignais qu'il n'y eût là-dessous us affreux malheur. J'avais raisen de crain-

Le comte était en Russie fors de la perte du bâtiment Le Renaud, dont le livre de bord sauvé mentiennait le nom de sa femme et de son enfant embarqués au nombre des passagers. Le temps voulu par la loi écoulé, il reçut du ministère de la warine française l'acte de décès des victimes du naufrage légalisé. On n'avait pourtant pas retrouvé leurs corps, mais les dépositions du pilote sauveur du livre et des débris du vapeur rejetés à la côte ne confirmaient que trop le dénouement de l'horrible drame, la triste fin de l'équipage, et expliquaient le silence des personnes disparues. Sans les épaves et la déposition d'un témoin oculaire, les parents n'eussent pu hériter que conditionnellement, les veuls et veuves se remarier.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Bébé parle déjà de ses étrennes: Est-ce que tu me donneras des étrennes, cette année, dis, petite mère ?

Oui, mon loulou, si tu es bien sage. Que me donneras-tu?

Tu verras ça plus tard... - Nen, dis-moi tout de suite, que je voie si ça

vaut la peine d'être sage !

Les créanciers de la faillite des sieurs Trillen, Meunier et Cie, anciens négociants aux Rosiers-sur-Loire, dont les titres ont été vérifiés et affirmés, sont informés que M. le juge-commis-saire a ordonné la répartition aux créanciers de cette faillite d'un pre-mier dividende de 10 0/0.

Ce dividende sera payé aux créanciers muois de leur titre d'admission à partir du vendredi 12. décembre 1884, à 1 heure 1/2, par M. Doussain, syndic de la faillite, demeurant à Saumur, rue des Basses-Perrières.

Le Greffier du Tribunal, (942)GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE BRIDIER.

Par jugement en date du 8 décembre 1884, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu dans ses fonctions, comme syndic définitif de la faillite de la dame Delphine Lardeux, vouve du sieur Henri Bridier, mattresse d'hôtel à Martigné-Briand, M. Louis Benneau, ancien gressier à Saumur.

Pour extrait : Le Greffier, GAUTIER. (943)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE AUDOUIN.

Par jugement en date du 8 décem-bre 1884, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des

créanciers, a maintenu MM. Ludovic Proust et Gustave Doussain, expertscomptables à Saumur, dans leurs fonctions de syndics à l'union des créanciers de la faillite du sieur Audouin, François, ancien notaire, es-compteur à Nueil-sous-Passavant. Pour extrait:

Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

PAILLITE TRILLON, MEUNIER ET Cie.

Par jugement en date du 8 décem-bre 1884, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu M. Gustave Doussain, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers de la faillite de Trillon, Meunier et Cie, négociants aux Rosiers-sur-Loire.

Pour extrait: Le Greffier, GAUTIER.

UN HOMME marié demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

Banque de France..... Société Générale

Comptoir d'escompte

Crédit Foncier, act. 500 fr. . Crédit mobilier ,

Crédit Lyonnais . . .

7

Valeurs au comptant Cloture Dernier précte cours.

80 85

108 60

510

104 15 103

452 50 452 957 50 960 530 » 530

1315 0 1313

108

1 510

: 5170

Étude de M. SOUDÈE, avoué à Angers, 13, rue Desjardins.



A la barre du Tribunal de première instance d'Angers, rue Pocquet-de-Livonnière,

Le vendredi 16 janvier 1885, à midi,

En deux lots,

1° UN VASTE HOTEL

Avec Bâtiments d'exploitation,

Sis à Angers, boulevard du Châtea u, nº 4, et rue Traversière;

Sur la mise à prix de vingt mille francs, ci..... 20,000 fr.

2º MAISON de Campagne

Avec Servitudes, Jardin & Verger, Sise à la Roche-d'Erigné, commune de Mars (Maine-et-Loire);

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci...... 500 fr.

Outre les frais et charges.

Pour tous renseignements, s'adresser audit Me Soudes et à Me Bonin. avoués.

> Pour insertion sommaire. Signé: SOUDÉE.

VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON

Au hameau de Riou, près Saumur,

Avec remise, écurie et jardin planté d'arbres fruitiers.

S'adresser, pour traiter, à Mo GAU-TIER, notaire à Saumur.

AVENDED

UN PRESSOIR TROYEN

Tirant de 8 à 12 barriques.

S'adresser à M. Marie Poirou, à la Rochecoutant, commune de Tigné, (877) par Vihiers.

LA MAISON

Menier-Gueret

20, rue de Lorraine, Saumur,

A l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de charpente, menuiserie, couvertures, etc., qu'elle tient à leur disposition les bois

SAPIN DU NORD

Débité de toutes dimensions Spécialité de parquets Sapin du Nord, en tous genres.

Prix très-modérés.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à Me Pinault, notaire, ou à M. Piron, à Tours.

CIETOTEE Pour cause de décès,

UNE MAISON DE VINS

Eaux-de-vie, Liqueurs. Dans le département de Maine-et-Loire

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

A VENIERE

Une BELLE JUMENT bai-cerise, taille 1 mètre 56, prenant cinq ans au mois de mai.

Bonne occasion.

S'adresser à M. Balme, quai de Limoges, 14, Saumur. (947)

AVENDRE

5 ans.

S'attelant et se montant bien. S'adresser chez M. Sainton-Guil-

LON, quai de Limoges.

AVENDRE

UNE JUMENT

4 ans 1/2, demi sang, 1 mèt. 52. S'adresser à M. Pichon, Levée-Neuve, près Saumur.

A VENDRE

Avec garantie,

DEUX GRANDS CARROSSIERS Anglais, six ans.

S'adresser à M. RAIMBAULT, 40, rue de la Fidélité.

UN HOMME DE CONFIANCE demande à se placer, comme homme de peine ou pour le service d'une

S'adresser quai de Limoges, 57.

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements, à M. Milon, libraire, ou à M. Lowcax (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à Plaisance », Bagneux, près Saumur. 9, rue Courcouronne, 9, A SAUMUR

M. Delphin GASPY, représentant de commerce, fait savoir qu'il se charge d'expertise, comptabilité, de rendre à domicile sur la place de Saumur et ses environs, à six lieues à la ronde, imprimés, catalogues, prospectus, réclames, factures, quittances, lettres de faire part de mariages et de décès, et de toutes espèces d'informations.

Trois jours par semaine sont réservés pour les environs.

Ancienne Maison Bontemps-Rochat

ROLLAND FRÈRES, Succes 5, Rue d'Orléans.

On demande un apprenti pour la QUINCAILLERIE.

Construction d'appareils de Chauffage EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE 28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères Cheminées marbre, faïence et tôle. DISTRACTION UTILE

DÉCOUPAGE du bois pour amateurs. Machines à la main et au pied. Six collections de dessins pratiques édités par la maison. Scie à ruban neuveau modèle. Specialité DE TOURS et accessoires. Outils de

Le Guide de l'Amateur, journal des Sciences et Arts pratiques (travaux du bois).

Envoi du catague illustre franco contre 0,30 centimes. Le Melle, breveté s. G. D. G., 3, rue de la Pi-délité, Paris.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année. S'adresser au bureau du journal.

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAI

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. - DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS. SAUMUB

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.

Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et

MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

parfume. Guérit et préserve des Maladies cutandes, du PITYRIASIS (cause de la chule des

cheveux), etc. Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours.

Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Som-

Chez l'inventeur, à Saumur, Pharmacies, Étabis de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 DÉCEMBRE 1884. Valeurs au comptant Clotur | Dernier Valeurs au comptant Clotur | Dernier | cours. Valeurs au comptant Clôtur Dernier cours. cours. Gaz parisien OBLIGATIONS. Villede Paris, oblig. 1855-1860 379 390 382 Villede Paris, oblig, 1855-1860 - 1865, 4°/o... - 1869, 3°/o... - 1871, 3°/o... - 1875, 4°/o... 1876, 4°/o... Bons de liquid. Ville de Paris. 516 407 522 50 n 1321 1 835 n 1525 382 D 379 30 407 # 380 400 50 p 381 380 D X Compagnie parisienne du Gaz. 1530 511 385 511 Paris-Bourbonnais 511 519 447 519 447 566 571 Obligations communales 1879. Obligat. foncières 1879 3 %. . . Obligat. foncières 1883 3 %. .

CHEMINS GARES SAUMUR DE

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste. 6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière) matin, omnibus-mixte. omnibus. 36 (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte. - omnibus. express. soir, omnibus-mixte.

- omnibus (s'ar. à Tours)
- express-poste. Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

DE FER

Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)

SAUMU	R - MOI	NTREUI	L-BELI	LAY	11 - 37 - 25 12 2	E 42)	MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR	
Saumur. (départ) Chacé-Varrains	matin. 6 05 6 15 6 23	matin. 7 24 7 32 7 39	9 9 9 9 15	soir. 1 15 1 24 1 32		8 0	11.100 11.100 11.100 11.100 11.100 11.100	Omni. Mixte matin. Mixte matin. Soir. Soir. Soir. Soir. Mixte matin. Mixte matin. Mixte matin. Mixte matin. Soir. Soir. Soir. Mixte matin. Mixte matin. Soir. Soir. Mixte matin. Soir. Soir. Mixte matin. Soir. Soir. Mixte matin. Soir. Soir. Mixte matin. Mixte matin. Soir. Soir. Mixte matin. Soir. Soir. Mixte matin. Soir. Soir. Mixte matin. Mixte matin. Soir. Soir. Mixte matin. Soir. Soir. Mixte matin. Mixte matin. Soir. Soir. Mixte matin. Soir. Soir. Mixte matin. Mixte matin. Soir. Soir. Mixte matin. Soir. Soir. Mixte matin. Mixte matin. Mixte matin. Soir. Soir. Mixte matin. Mixte matin. Mixte matin. Soir. Soir. Mixte matin. Mixte matin. Mixte matin. Mixte matin. Soir. Soir. Mixte matin. Mi

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUAR	S et M	ONTREU	JIL à S	AUMUR	of a	MONTREUIL venant d		POITIER	POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.		
-Yunat Voux-				Mixte soir.				Mixte matin.			soir.	matin	Omn. Mix	. Im	omn. omn.	8011.	
Lernay Brion-sThougt	6 53 7 02 7 14	7 55 3 3 3 4 8 09	2 11 2 19	4 50 y s	8 41 8 51 8 59	Brion-s-Thougt Lernay Montrenii-Rellay	5 58 6 07	9 10 9 18	1 19	4 37	7 45 7 57 9 9	II Amain 0 90	3 54 11 5 4 24 11 9	Mirebeau. 6	55 1 57 50 2 59 49 3 30	7 56 9 18 10 28	